

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	8 juillet 2026
Numéro	26.151	Heure	9h49

Auteur-e(-s) : Groupe UDC	Lié à (facultatif) : ad
---------------------------	----------------------------

Titre : Régularisation des sans-papiers – quelle base légale ?

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Le Conseil d'État peut-il nous donner des réponses sur les éléments suivants :

1. Sur quelle base légale la régularisation temporaire des sans-papiers « en emploi depuis 10 ans » va-t-elle s'opérer ?
2. Le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur le nombre de personnes concernées ?
3. Les personnes concernées sont « en emploi depuis 10 ans » ; ont-elles payé des impôts ?
4. Les personnes concernées sont-elles connues de l'État ? Le cas échéant, pourquoi la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) n'a pas été appliquée ?
5. Le Ministère public renonce-t-il à appliquer le droit fédéral, notamment la LEI ?
6. Dans quel(s) autre(s) contexte(s) le Conseil d'État prévoit-il de régulariser les personnes qui se soustraient, comme ici, à une loi fédérale ou cantonale ? Les citoyens peuvent-ils attendre la même souplesse de l'État dans d'autres domaines ?

Développement (commentaire aux questions) :

Le 7 juillet dernier, nous apprenions par voie de presse que le Conseil d'État va mettre en place une procédure de régularisation de certains sans papiers pour une durée de 15 mois, faisant suite à l'acceptation d'un postulat approuvé par la majorité du Grand Conseil en 2024. Cette démarche suscite toutefois un certain nombre de questions auxquelles le Grand Conseil et la population sont en droit d'avoir des réponses claires.

L'urgence est demandée sur cette interpellation car la mesure est sur le point de démarrer et il nous semble essentiel que la population soit éclairée sur ces différents éléments avant que soient entreprises les premières démarches de régularisation.

Demandes spécifiques liées au traitement

Urgence	OUI
Développement oral	OUI
Réponse orale	OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Niels Rosselet-Christ

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Roxann Barbezat	Christiane Barbey	Jean-Pierre Brechbühler
Raymond Clottu	Daniel Berger	Quentin Geiser
Damien Schär	Gil Santschi	Jenna Mannino
Florent Guye	Frédéric Schlosser	Loïc Frey
Jennifer Angehrn		